

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-Verbal N°03 Réunion du 13 août 2026

Président : M. Patrick AMESLON

Membres : M. Jean-Louis REBAUDO – M. Ridha DJAFFAL – ESTEVE MICKAEL

Membre Salariée : Mme. Elisabeth CATANIA

ENVOI DE COURRIELS :

Pour être sûrs que les courriels que vous nous adressez (horaires, modifications, inversions...) soient lus et traités en temps et en heure par la commission concernée, nous vous demandons de bien vouloir respecter les simples règles suivantes :

1. Mettre en destinataire principal le secrétariat : secretariat@cotedazur.fff.fr
2. En copie la Commission des Championnats à 11 (Seniors à U14) : championnats@cotedazur.fff.fr

ENVOI DES RECTIFICATIFS

Lors de l'envoi de vos rectificatifs (horaires, dates, terrains, ...) merci de préciser par tout moyen (gras, surlignage, ...) les rencontres concernées.

Nous vous rappelons également les délais à respecter pour vos envois :

- Demande de **modification de match** (changement de date, d'horaire, de terrain ou inversion de match) : **10 jours** avant la date initiale de la rencontre

- Demande **d'arbitre officiel et/ou de délégué** : au plus tard 15 jours avant la date initiale de la rencontre.
Les demandes non parvenues dans ces délais ne pourront être traitées.

La commission vous informe que les engagements sont ouverts pour la saison sportive 2026/2027, engagez vos équipes le plus rapidement possible, afin de permettre à la commission d'établir au plus vite les futurs calendriers.

Championnat U17 D1 : Suite au refus du Cavigal Nice sport de participer à ce championnat en date du 12 Juillet dernier, la commission a sollicité l'US Valbonne (relégué en D2) de réintégrer cette compétition. Ces derniers ayant par retour de mail refuser cette réintégration, la commission a donc procédé à une accession supplémentaire à savoir le deuxième de la Poule B en 16 D2 (I'ES ST ANDRE) comme le prévoit le règlement des compétitions du district.

A VOS AGENDAS :

Pour information : Catégorie Seniors

- ° Tour de cadrage Coupe Côte d'Azur : Le dimanche 6/9/2026
- ° Championnats de D1 à D4 : 1ère Journée le dimanche 13/9/2026
- ° Championnats de D5 : 1ère Journée le dimanche 20/9/2026

Pour information : Catégorie Jeunes

- ° Tour de cadrage Coupe U17 et U15 : Le dimanche 13/9/2026
- ° Championnats (U17 à U15) en D1 et D2 :
1ère Journée le dimanche 20/9/2026
- ° Championnats U14 D1 : 1ère Journée le dimanche 20/9/2026
- ° Brassage U19 : 1ère Journée le dimanche 13/9/2026
- ° Brassage U14 : 1ère Journée le dimanche 13/9/2026

IMPORTANT : *Un tableau avec les dates prévisionnelles des compétitions du district sera mis en ligne la dernière semaine d'août.*

Le Président de séance :
M. Patrick AMESLON

La Secrétaire de séance :
Mme. Elisabeth CATANIA